



## Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

Quai des Carmes, 43 - 4101 Jemeppe

Tél. 04 237 94 14-18-19

✉ psseraingg@provincedeliege.be

[www.mafuturecole.be](http://www.mafuturecole.be)



Province  
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement  
de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### DURÉE DES ÉTUDES

En soirée, à raison de +/- 8 périodes/semaine pendant 6 mois.

### TITRE DÉLIVRÉ

Certificat relatif aux connaissances de gestion de base du niveau secondaire supérieur.

### CONDITIONS D'ADMISSION

EN FRANÇAIS :

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de messages de types variés d'un niveau de langue courante ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques) ;
- écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante ;

EN MATHÉMATIQUE :

face à des problèmes concrets de la vie courante ( par exemple : établissement d'un budget, calcul d'un ensemble de dépenses, ...) et disposant d'une calculatrice,

- effectuer correctement des calculs simples relatifs :
  - aux quatre opérations fondamentales ;
  - aux pourcentages et à la règle de trois ;
- mesurer les grandeurs et effectuer des opérations simples sur ces grandeurs.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU :

Aucun titre n'est exigé dans le cadre de l'application de l'article 7 de l'arrêté royal du 21-10-98 fixant les mesures d'exécution de la loi du 10-02-98 relative à la promotion de l'entreprise indépendante.

### DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

**Sont exemptés :**

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.W.I.P.H. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.

PROGRAMME DES COURS (SUR 6 MOIS)	PÉRIODES
Compétences entrepreneuriales	8
Création d'entreprise	22
Aspects comptables, financiers et fiscaux	80
Gestion commerciale	20
Législation	20
Plan d'entreprise	10
<b>TOTAL - CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE</b>	<b>160</b>



## RÉSUMÉ DU PROGRAMME

### INITIATION À L'INFORMATIQUE

Se familiariser avec l'environnement informatique auquel l'étudiant sera confronté dans son milieu professionnel.

### DROIT COMMERCIAL

Droit civil - Droit commercial - Réglementations spécifiques - Statut social des indépendants - Notions générales d'assurances.

### COMMERCE

Commerce général, droits et devoirs des commerçants, entreprises, sociétés (comparaisons), achat et vente (conditions, documents, transport, facture et TVA), preuves de paiement, intermédiaires, poste et banques, législation et calcul des financements, lettre de change, prix de revient, gestion des stocks.

### COMPTABILITÉ ET GESTION COMMERCIALE

Obligations légales des indépendants, professions protégées, principes comptables, obligations comptables, PCMN, opérations achat et vente, création d'entreprises, vente au comptoir, clients douteux, effets, vente avec acompte, déclaration TVA, balance, stocks, salaires, amortissements, régularisation, bilans - ratios, comptes annuels; comptabilité simplifiée : tenue du facturier d'entrées, du facturier de sorties et livre de trésorerie.

## FINALITÉS DE LA FORMATION

Cette formation :

- concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répond aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Sur le plan socio-professionnel, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender ses qualités d'entrepreneur ;
- de compléter ses compétences professionnelles à caractère technique ;
- de maîtriser les compétences de base dans le domaine de la création d'entreprise, de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion financière et commerciale, et de la législation nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle à titre d'indépendant ;
- de développer son auto-formation en ces domaines.

## DÉBOUCHÉS

La loi du 15 décembre 1970 sur l'exercice des activités professionnelles dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat, définit les conditions d'accès à certaines professions. Ces conditions portent sur les connaissances de gestion et professionnelles.

Le titre délivré à l'issue de cette formation est reconnu par les Chambres des Métiers et Négoces.

